

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 386

10 février 2016

### SOMMAIRE

Acme Products Holding S.A. ....	18488	FFDC Super 1 S.à r.l. ....	18520
AI Global Investments GP S.à r.l. ....	18485	Finance-Participation S.A. ....	18489
Airfly Motorsport S.A. ....	18488	Gawalux Development ....	18490
Allnex Holdings S.à r.l. ....	18487	Geox Holland B.V. Luxembourg Branch ....	18486
Altor AM Group Holding II S.à r.l. ....	18507	Global Collect Luxco S.C.A. ....	18486
Amsterdam Water Holdings S.à r.l. ....	18483	Graffit GP S.à r.l. ....	18486
Arc Global II S.à r.l. ....	18493	Greenerco S.A. ....	18488
Art2Com S.à r.l. ....	18483	Guardtek S.à r.l. ....	18489
AS Tours S.à r.l. ....	18483	HAB2 Prop Co. C S.à r.l. ....	18520
AVMF Lux SPV S.à r.l. ....	18491	Home Expo S.A. ....	18485
Ballast Nedam International Product Manage- ment Luxembourg ....	18488	Kayl Parent S.à r.l. ....	18489
Bei Den Tigercher S.à r.l. ....	18526	Liberty Optic Product ....	18486
Best Clean Services Sàrl ....	18483	Luxembourg Investment Company 71 S.à r.l. .....	18485
Blue Fin S.A. ....	18504	Mars Propco 40 S.à r.l. ....	18485
Boulevardpresse S.à r.l. ....	18483	Mars Propco 8 S.à r.l. ....	18490
CABB Nordic Holding S.à r.l. ....	18487	Mello Finance S.A. ....	18528
Capital City Brewing Co. ....	18489	Nationwide Management S.A. ....	18528
Caspy S.A. ....	18499	Socas 9011 ....	18490
CD&R Millennium Holdco 1 S.à r.l. ....	18487	SOF-10 Elm Park Investments Lux S.à r.l. ....	18489
Chriko S.à r.l. ....	18487	Talpa ....	18482
COF II (A) (Lux) Holdings SARL ....	18497	Teixeira et Fils s.à r.l. ....	18482
Deltservice S.à r.l. ....	18506	Time and Life S.A. ....	18482
Djedefre S.A. Holding ....	18484	TLL-TRANSPORT & LOGISTIK Luxem- bourg S.A. ....	18482
DMX S.A. ....	18484	Trinity Procurement S.A. ....	18482
EEM - European Equity Multi-Strategy S.A. SICAV-SIF ....	18484	Villa D'Asie S.à r.l. ....	18523
Empire 1 Investment S.à r.l. ....	18523	wondermags Sàrl ....	18490

**TLL-TRANSPORT & LOGISTIK Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6686 Merttert, 34, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 81.448.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015207406/9.  
(150233444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Teixeira et Fils s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 1, rue des Trévires.  
R.C.S. Luxembourg B 137.469.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015207390/10.

(150232014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Talpa, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3380 Noertzange, 86, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 55.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015207387/10.

(150233487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Time and Life S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 162.433.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bonfond  
*Manager*

Référence de publication: 2015207377/11.

(150232511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Trinity Procurement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 189.944.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 30 novembre 2015 que les Administrateurs ont décidé de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015, le siège social de la société du 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015194649/14.

(150217851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Boulevardpresse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8366 Hagen, 17, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 161.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207633/9.

(150234046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

**Art2Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 99.574.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015207607/10.

(150234499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

**AS Tours S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7714 Colmar-Berg, 1, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 151.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour A.S. TOURS SARL*

Référence de publication: 2015207608/10.

(150234183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

**Amsterdam Water Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2015207598/12.

(150234216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

**Best Clean Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, rue Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 180.804.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18-12-2015.

BEST CLEAN SERVICES SARL

13, rue Kalchesbruck - L-1852 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015207658/13.

(150234229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

**Djedefre S.A. Holding, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 108.352.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'actionnaire unique de la société tenue extraordinairement à Luxembourg, le 30 octobre 2015 à 10 heures*

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale de l'actionnaire unique de la société que l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la Société Djedefre S.A. Holding avec effet au 30 octobre 2015 et décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Résolution prise à l'unanimité

Pour extrait sincère et conforme  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015194919/17.

(150218822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**DMX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.  
R.C.S. Luxembourg B 125.321.

—  
*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Schifflange, le 05/12/2014*

Suite à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, le conseil d'administration s'est réuni.

La séance est présidée par son administrateur unique Monsieur Jean-Christophe PONSSON et ouverte à 14h30 pour prendre la décision suivante:

1. Nommer comme dépositaire des actions au porteur: Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A., dont le siège social se situe à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B90.331.

Plus aucun point ne figurant ni à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Schifflange, le 05 décembre 2014.

Jean-Christophe PONSSON  
*Le président*

Référence de publication: 2015194920/18.

(150218209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**EEM - European Equity Multi-Strategy S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, Rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 196.250.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 30 septembre 2015*

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Pierre BRUYANT en tant qu'administrateur en date du 4 juin 2015
- de coopter, en date du 30 septembre 2015, Monsieur Jean-Philippe CERUTTI, résidant professionnellement au 16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, comme administrateur en remplacement de Monsieur Pierre BRUYANT, démissionnaire.
- que Monsieur Jean-Philippe CERUTTI termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine assemblée générale statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Jean-Philippe CERUTTI.

Certifié conforme et sincère

*Pour EEM - EUROPEAN EQUITY MULTI-STRATEGY S.A. SICAV-SIF*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015194935/19.

(150218154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**AI Global Investments GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 186.176.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 décembre 2015.  
Référence de publication: 2015195142/10.  
(150219140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Home Expo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 37, Av J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 190.433.

Je vous informe de la démission de la société BERTA SA de ses fonctions de commissaire aux comptes auprès de la société HOME-EXPO SA, en date du 30/11/2015.

Fait à Luxembourg, le 30/11/2015.

*Pour BERTA SA*

Giancarlo SPECIALE

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2015195052/13.

(150218220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Mars Propco 40 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 120.338.450,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 122.336.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 16 novembre 2015*

Le siège de la Société a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Mars Propco 40 S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015194418/15.

(150217749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Luxembourg Investment Company 71 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 196.730.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique le 30 novembre 2015*

1. Madame Kristine VANAGA-MIHAILOVA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat,

2. Monsieur Steve STEPHAN, né le 2 février 1976 à Sarreguemines (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée,

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Luxembourg Investment Company 71 S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015194383/16.

(150218094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Liberty Optic Product, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 147.880.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015206900/9.  
(150231912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Geox Holland B.V. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 118.103.

Les pouvoirs de signatures définis par le conseil d'administration de la maison mère en date du 23 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015195034/11.

(150217247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Global Collect Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: USD 900.121,97.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 153.405.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 novembre 2015 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été ordonné.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Global Collect Luxco S.C.A. (en liquidation)*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015195012/16.

(150218340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Graffit GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 196.591.

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé unique prises en date du 26 novembre 2015*

L'Associé Unique de Graffit GP S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Thierry Larroque en tant que gérant de la Société à partir du 26 novembre 2015;

- De nommer:

\* Madame Aneta Bondar, né à Oświęcim, Pologne, le 2 janvier 1983, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant de la Société à partir du 26 novembre 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Graffit GP S.à r.l.

Référence de publication: 2015195019/18.

(150218291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Chriko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 44, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 168.329.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015206421/9.  
(150232772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Allnex Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand Rue.  
R.C.S. Luxembourg B 200.393.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 décembre 2015.  
Référence de publication: 2015194744/10.  
(150218140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**CABB Nordic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 20.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.  
R.C.S. Luxembourg B 193.071.

—  
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 23 novembre 2015, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 novembre 2015.  
Référence de publication: 2015194855/14.  
(150218381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**CD&R Millennium Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.823.189,96.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 186.796.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance que les transferts de parts sociales suivants ont eu lieu le 29 octobre 2015:

- Millenium Beteiligungs GmbH & Co KG représenté par son general partner Kallisto Neunundneunzigste Vermögensverwaltungs-GmbH, associé de la Société, a transféré huit cent trente-trois mille quatre cent trente-cinq (833.435) parts sociales préférentielles de catégorie P2 qu'elle détenait dans le capital social de la Société; et
- CD&R Millennium (Cayman) Partners L.P., associé de la Société, a transféré dix-neuf millions quatre cent trente-trois mille huit cent quatorze (19.433.814) parts sociales préférentielles de catégorie P2 qu'elle détenait dans le capital social de la Société;

à CD&R Millennium Holdco 1 S.à r.l., la Société, qui détient désormais vingt millions deux cent soixante-sept mille deux cent quarante-neuf (20.267.249) parts sociales préférentielles de catégorie P2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.  
Référence de publication: 2015194869/21.  
(150217997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Greenerco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 189.030.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015204563/10.

(150229532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

---

**Ballast Nedam International Product Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 83.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015205191/11.

(150231155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

---

**Acme Products Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 82.468.

Madame Brigitte DENIS, Madame Cornelia METTLEN et Monsieur Philippe RICHELLE ont remis leur démission, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015, de leur mandat d'Administrateur de la société ACME PRODUCTS HOLDING S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82.468 (la «Société»).

H.R.T. Révision S.A. a également remis, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015, sa démission de son mandat de Commissaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Référence de publication: 2015194770/15.

(150217815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Airfly Motorsport S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 176.084.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Schifflange, le 05/12/2014*

Suite à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, le conseil d'administration s'est réuni.

La séance est présidée par son administrateur unique Monsieur Jean-Christophe PONSSON et ouverte à 14h30 pour prendre la décision suivante:

1. Nommer comme dépositaire des actions au porteur: Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A., dont le siège social se situe à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B90.331.

Plus aucun point ne figurant ni à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Schifflange, le 05 décembre 2014.

Jean-Christophe PONSSON

*Le président*

Référence de publication: 2015194784/18.

(150218150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Finance-Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 175.807.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015204518/9.  
(150230357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

---

**Guardtek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.105.270,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 176.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 décembre 2015.  
Référence de publication: 2015204572/10.  
(150230187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

---

**SOF-10 Elm Park Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 196.842.

Les statuts coordonnés au 24 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 02 décembre 2015.  
Référence de publication: 2015194609/10.  
(150218102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Capital City Brewing Co., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 127.487.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2015205222/11.  
(150231628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

---

**Kayl Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 500.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 190.601.

Les comptes annuels consolidés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2015204659/13.  
(150229829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

---

**wondermags Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7A, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 177.088.

Der Jahresabschluss vom 01.01.2014 - 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015206129/10.

(150233423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Gawalux Development, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 159.233.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015206655/12.

(150232009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Mars Propco 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 923.525,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 122.299.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 16 novembre 2015*

Le siège de la Société a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Mars Propco 8 S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015194420/15.

(150217693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Socas 9011, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 114.855.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social de la société en date du 25 novembre 2015*

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante, avec effet au 30 novembre 2015:

7 rue Guillaume J. Kroll

L - 1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015194607/17.

(150217548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**AVMF Lux SPV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.569.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of November,

Before the undersigned, Maître Jean Paul MEYERS, a notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

Apollo Value Investment Master Fund, L.P., a Cayman limited partnership, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman islands, registered with the Registrar of limited partnerships in Cayman Islands under the number WK 18-449 (the Sole Shareholder),

here represented by Fabien MORELLI whose professional address is 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in AVMF Lux SPV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.569 (the Company);

- the Company was incorporated on 14 March 2008, pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 1072 of 30 April 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, of 27 December 2011, published in the Mémorial under number 433 on 17 February 2012;

- the Company's share capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), represented by ten thousand (10,000) Class A Ordinary Shares and ten thousand (10,000) Class A PESC's Shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the activity of the Company has ceased;

- (ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for except for those owed to the Sole Shareholder;

- (iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and

- (iv) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any).

- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company;

- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;

- the Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of its mandate and in connection with the liquidation accounts to the managers;

- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg for a period of five (5) years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;

- the Sole Shareholder resolves to grant power to any employee of Alter Domus Luxembourg and of Maître Jean Paul MEYERS, each of them acting individually:

- (v) to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to financial year 2015; and

- (vi) to undertake any formalities necessary in connection with closing the Company's liquidation, these powers expiring one (1) year after the closing of the Company's liquidation.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour de novembre,

Par-devant le soussigné Maître Jean Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Apollo Value Investment Master Fund, L.P., un limited partnership ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walkers Huse, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans et inscrite auprès du Registrar of limited partnerships des Iles Caïmans sous le numéro WK 18-449 (l'Associé Unique),

représenté par Fabien MORELLI, avec pour adresse professionnelle au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales d'AVMF Lux SPV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.569 (la Société);

- la Société a été constituée le 14 mars 2008, suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 1072 du 30 avril 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 27 décembre 2011, publié au Mémorial sous le numéro 433 du 17 février 2012;

- le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales ordinaires de classe A et dix mille (10.000) certificats de parts privilégiées de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

- l'Associé Unique a pris connaissance des Statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique décide en sa qualité d'associé unique de la Société de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation (liquidation volontaire);

- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) l'activité de la Société a cessé;

(ii) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné, sauf le passif dû à l'Associé Unique;

(iii) qu'il va recevoir tous les actifs restants de la Société; et

(iv) qu'il prendra à sa charge, le cas échéant, tout le passif caché ou inconnu à ce jour (le cas échéant).

- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société;

- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat en relation avec les comptes de la liquidation aux gérants;

- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et sa liquidation est clôturée;

- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Alter Domus Luxembourg et de Maître Jean Paul MEYERS, chacun d'eux agissant individuellement:

(i) de faire et d'exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés (y compris, mais non limitativement, les déclarations fiscales relatives aux exercices sociaux 2015);

(ii) de faire tout le nécessaire pour déposer tout ce qui est requis en relation avec la clôture de la liquidation de la Société, ces pouvoirs expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Fabien Morelli, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2015. Relation: EAC/2015/28183. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 03 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195166/121.

(150219531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**Arc Global II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 196.327.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of October.

In front of Maître Roger ARRENSDORFF, notary established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ARC Global II HoldCo, LLC, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at suite 400, 2711, Centerville Road Wilmington, 19808 Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations under number 5613040 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Pavel VISOTCHI, Senior Corporate Officer, with professional address at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on October 30<sup>th</sup> 2015.

The aforesaid proxy, being initialed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I - The appearing party is the sole shareholder of ARC Global II S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 196.327 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 April 2015, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1527 dated 18 June 2015.

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented and accordingly the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,500 (two thousand five hundred Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 15,000 (fifteen thousand Euros), by the issue of 2,500 (two thousand five hundred) shares, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 5,242,479 (five million two hundred forty two thousand four hundred seventy nine Euros), through a contribution in kind by the Sole Shareholder;
3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares and share premium by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment the first paragraph of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to resolution 2 above; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers itself as being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the

meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,500 (two thousand five hundred Euros), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 15,000 (fifteen thousand Euros) by the issue of 2,500 (two thousand five hundred) new shares (the “New Shares”), subject to the payment of a share premium amounting to EUR 5,242,479 (five million two hundred forty two thousand four hundred seventy nine Euros) (the “Share Premium”), to be allocated to a general share premium account of the Company, the whole to be fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind consisting of 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each that the Sole Shareholder holds in ARC Global II (France) Holdings S.à r.l., a Luxembourg “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.960, having an aggregate value amounting to EUR 5,244,979 (five million two hundred forty four thousand nine hundred seventy nine Euros) (the “Contribution”).

#### *Third resolution*

It is resolved to accept the subscription by the Sole Shareholder for the New Shares and the payment of the New Shares and of the Share Premium by means of the Contribution.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr Pavel VISOTCHI, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal dated 30<sup>th</sup> October 2015, and declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

#### *Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

#### *Valuation*

The net value of the Contribution is evaluated at EUR 5,244,979 (five million two hundred forty four thousand nine hundred seventy nine Euros).

Such evaluation has been approved by all of the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 30<sup>th</sup> October 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it for the formality of registration.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- ARC Global II HoldCo, LLC, holder of 15,000 (fifteen thousand) shares of the Company.

The notary acts that all the shares of the Company, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the Share Capital Increase, it is resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the Company's articles of association (the rest of the Article remaining unchanged) to read as follows:

##### **“ Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 15,000 (fifteen thousand Euros) represented by 15,000 (fifteen thousand) shares (collectively the Shares, and individually a Share) with a par value of EUR 1 (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.”

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about 3,500,-EUR (three thousand five hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ARC Global II HoldCo, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 2711, Centerville Road suite 400, USA -19808 Wilmington, Delaware, immatriculée auprès de la Division of Corporations du Delaware sous le numéro 5613040 (l'«Associé Unique»), ici représenté par Monsieur Pavel VISOTCHI, Senior Corporate Officer with professional address at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration faite sous seing privé en date du 30 octobre 2015.

La procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire au nom de la partie comparante, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, a sollicité le notaire d'acter que:

I.- La partie comparante est l'associé unique de ARC Global II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.327 (la "Société") et constituée suivant acte de Maître Cosita Delvaux, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 avril 2015, publié au recueil des Mémoires C, Sociétés et Associations numéro 1527 en date du 18 Juin 2015.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.500 EUR (deux mille cinq cent euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) à 15.000 EUR (quinze mille euros) par l'émission de 2.500 (deux mille cinq cent) parts sociales, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 5.242.479 EUR (cinq millions deux cent quarante-deux mille quatre cent soixante-dix euros), au moyen d'un apport en nature fait par l'Associé Unique;

3. Souscription et paiement par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales [et de la prime d'émission] par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément à la résolution 2 ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir une convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.500 EUR (deux mille cinq cent euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) à 15.000 EUR (quinze mille euros) par l'émission de 2.500 (deux mille cinq cent) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 5.242.479 EUR (cinq million deux cent quarante-deux mille quatre cent soixante-dix euros) (la «Prime d'Emission»), payable sur un compte prime d'émission général de la Société, la totalité devant être entièrement libérée par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature consistant en 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune que l'Associé Unique détient dans ARC Global II (France) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.960, dont la valeur globale s'élève à 5.244.979 EUR (cinq millions deux cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix euros) (l'«Apport»).

### *Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et le paiement des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Monsieur Pavel VISOTCHI, Senior Corporate Officer, demeurant professionnellement à 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 octobre 2015, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

#### *Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Evaluation*

La valeur nette de l'Apport est estimée à 5.244.979 EUR (cinq millions deux cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-neuf euros).

Cette évaluation a été approuvée par tous les gérants de la Société par une déclaration de valeur d'apport en date du 30 octobre 2015, qui demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport étant pleinement réalisé, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- ARC Global II HoldCo, LLC, propriétaire de 15.000 (quinze mille) parts sociales de la Société.

Le notaire acte que toutes les parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur la résolution ci-dessous.

### *Cinquième résolution*

En conséquence de l'Augmentation de Capital, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société (le reste de l'article 5 restant inchangé) pour lui donner la teneur suivante:

#### **« Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à 15.000 EUR (quinze mille euros), représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Déclaration*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à 3.500.-EUR (trois mille cinq cents euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

SUITE A QUOI le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la partie comparante, elle a signé avec nous, Notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: VITOSCHI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195158/195.

(150218542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**COF II (A) (Lux) Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.353.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of November,

Before the undersigned, Maître Jean Paul MEYERS, a notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Apollo Credit Opportunity Fund II, L.P., a limited liability partnership, organised and existing under the laws of Delaware, United States of America with its registered office at 2711 Centreville Road, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4536317 (the Sole Shareholder),

here represented by Fabien MORELLI whose professional address is 44, avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in COF II (A) (Lux) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 148.353 (the Company);

- the Company was incorporated on 19 August 2009, pursuant to a deed drawn up by Maître Henri HELLINCKX, a notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 2028 of 16 October 2009. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended, most recently on 2 May 2011 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, then a notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 1526 on 9 July 2011;

- the Company's share capital is set at twenty two thousand five hundred United States dollars (USD 22,500.-), represented by twenty two thousand five hundred (22,500) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the activity of the Company has ceased;

- (ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for except for those owed to the Sole Shareholder;

- (iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and

- (iv) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any).

- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company;

- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;

- the Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of its mandate and in connection with the liquidation accounts to the managers;

- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg for a period of five (5) years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;

- the Sole Shareholder resolves to grant power to any employee of Alter Domus Luxembourg and of Maître Jean Paul MEYERS, each of them acting individually:

- (i) to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to financial year 2015); and

- (ii) to undertake any formalities necessary in connection with closing the Company's liquidation, these powers expiring one (1) year after the closing of the Company's liquidation.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour de novembre,

Par-devant le soussigné Maître Jean Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Apollo Credit Opportunity Fund II, L.P., une «limited partnership» régie par les lois de l'état du Delaware, les États-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à 2711 Centreville Road, Wilmington, Delaware 19808, États-Unis d'Amérique immatriculé auprès du Secrétaire d'État du Delaware sous le numéro 4536317 (l'Associé Unique),

représenté par Fabien MORELLI, avec pour adresse professionnelle au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de COF II (A) (Lux) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 148.353 (la Société);

- la Société a été constituée le 19 août 2009, suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 2028 du 16 octobre 2009. Depuis la constitution, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 2 mai 2011, suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1526 du 9 juillet 2011;

- le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille cinq cents dollars des États-Unis d'Amérique (USD 22.500,-) représenté par vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

- l'Associé Unique a pris connaissance des Statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique décide en sa qualité d'associé unique de la Société de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation (liquidation volontaire);

- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(iii) l'activité de la Société a cessé;

(iv) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné, sauf le passif dû à l'Associé Unique;

(v) qu'il va recevoir tous les actifs restants de la Société; et

(vi) qu'il prendra à sa charge, le cas échéant, tout le passif caché ou inconnu à ce jour.

- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société;

- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat en relation avec les comptes de la liquidation aux gérants;

- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et sa liquidation est clôturée;

- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Alter Domus Luxembourg et de Maître Jean Paul MEYERS, chacun d'eux agissant individuellement:

(i) de faire et d'exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés (y compris, mais non limitativement, les déclarations fiscales relatives aux exercices sociaux 2015;

(ii) de faire tout le nécessaire pour déposer tout ce qui est requis en relation avec la clôture de la liquidation de la Société, ces pouvoirs expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Fabien Morelli, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2015. Relation: EAC/2015/28213. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 03 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195245/123.

(150219475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

### **Caspy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 201.913.

### — STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt novembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Philippe HENRY, producteur, né à Schaerbeek (Belgique), le 24 septembre 1960 demeurant à B- 1180 Bruxelles, 370, avenue Brugmann,

Représenté par Madame Annette SCHROEDER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date à Luxembourg du 20 octobre 2015, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes.

Lequel comparant tel que représenté a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «CASPY S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion, l'administration, le développement et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social. Elle peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La Société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme, de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à quatre cent trente mille euros (EUR 430.000,-) divisé en quatre cent trente (430) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des Actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société peut nommer, suspendre ou révoquer les administrateurs.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'Administrateur Unique si la Société est administrée par un seul administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.»

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

#### *Souscription et libération*

Toutes les quatre cent trente (430) actions sont souscrites par Monsieur Philippe HENRY prénommé tel que représenté.

Toutes les quatre cent trente (430) actions sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cent mille euros (EUR 430.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.200,-.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Thierry AFSCHRIFT, avocat, né à Uccle (Belgique), le 13 septembre 1953, demeurant professionnellement à L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.
  - Madame Sylvie LEYDER, avocat, né à Uccle (Belgique), le 9 juin 1965, demeurant professionnellement à L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.
  - Madame Marie Immacolata FLORANGE, employée, née à Moyeuve Grande (France), le 28 août 1965, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
- 4) Est appelé aux fonctions de commissaire: Fiduciaire de Luxembourg S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, rue Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.978.
- 5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.
- 6) Le siège social est fixé à L- 2157 Luxembourg, 8 rue Mil Neuf Cents.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SCHROEDER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 24 novembre 2015. 1LAC / 2015 / 36925. Reçu soixante quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195234/258.

(150219601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Blue Fin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 140.676.

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de novembre.

Par-devant Me Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de BLUE FIN S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.676, avec un capital social de trois cent mille euros (300.000,-EUR), constituée par un acte passé devant Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, du 02 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2062 du 26 août 2008 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 27 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 343 du 12 février 2013.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Davide MARZARO, dirigeant, demeurant professionnellement à 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg,

lequel a désigné comme secrétaire Madame Sophie BECKER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'Assemblée a élu comme scrutateur Madame Sophie BECKER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- Que les Actionnaires présents ou représentés, le mandataire des Actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, dûment signée par les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations signées ne varient par les parties comparantes et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées au présent acte.

II- Que conformément à la liste de présence, tous les actions du capital social de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée et tous les Actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable et renoncent aux formalités de convocation.

III- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

*Ordre du jour*

1.- Création de la possibilité d'un administrateur unique pour le cas d'un actionnaire unique et modification subséquente de l'article 6 des statuts afin de refléter la possibilité d'un administrateur unique.

2.- Changement du pouvoir de signature de la société suite à la création de la possibilité d'un administrateur unique et modification subséquente de l'article 12 des statuts.

3.- Divers.

*Première résolution*

L'assemblée décide l'instauration de la possibilité d'un administrateur unique et ainsi de modifier en conséquence l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

*Deuxième résolution*

Afin de refléter la résolution précédente concernant la création de la possibilité d'un administrateur unique l'assemblée décide de changer le pouvoir de signature de la société de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une traduction en anglais. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and fifteen, the second day of the month of November;

Before us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of BLUE FIN S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140.676, with a share capital of three hundred thousand Euro (EUR 300,000), incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques DELVAUX, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on July 2<sup>nd</sup> 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2062, on August 26<sup>th</sup> 2008 (the Company). The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 27<sup>th</sup>, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 343 of February 12<sup>th</sup>, 2013.

The Meeting was opened with Mr Davide MARZARO, dirigeant, residing professionally in 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Sophie Becker, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Mrs. Sophie Becker, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I- That the present or represented Shareholders, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxies of the represented Shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented Shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary.

II- That pursuant to the attendance list, all the shares representing 100% of the share capital of the Company are present or represented at the Meeting and that all Shareholders present or represented consider themselves being duly informed of the agenda and waive any convening notice.

III- That the Meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1.- Creation of the possibility of a single administrator in case of a single shareholder and consequently amendment of article 6 of the articles of incorporation, in order to reflect the possibility of a single administrator.

2.- Changement of the power of representation of the company due to the creation of a single administrator and subsequent modification of article 12 of the articles of incorporation of the Company.

3.- Miscellaneous.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First Resolution*

The Shareholders resolved to create the possibility of a single shareholder and therefor the possibility of a single administrator and to amend article 6 of the Articles which shall henceforth read as follows:

Les actionnaires décident l'instauration de la possibilité d'un administrateur unique et ainsi de modifier en conséquence l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

“ **Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.”

*Second Resolution*

In order to reflect the above resolution concerning the possibility of a single shareholder the meeting decides to change the power of signature of the company and to amend consequently article 12 of the Articles which shall henceforth read as follows:

« **Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company”

There being no further business, the meeting is closed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by a English version, at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: MARZARO, BECKER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 novembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 35192. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195187/146.

(150219070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**Deltservice S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 63.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.12.2015.

Signature.

Référence de publication: 2015204433/10.

(150229981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**Altor AM Group Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 1.200.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 201.905.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of November

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED

Altor CIB Holding Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, Channel Islands, registered under number 103065 with the Jersey Companies Registry (the “Altor CIB” or the “Shareholder»)

duly represented by Mrs Anna Davidson, employee, professionally residing at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel,

by virtue of a proxy given under private seal in Jersey on 20 November 2015.

This proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

**Art. 1. Corporate form and name.** These are the articles of association (the “Articles”) of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) whose name is Altor AM Group Holding II S.à r.l. (hereafter the “Company”).

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by these Articles.

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

2.3. The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

2.4 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

2.5 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.6 The Company may also invest in real estate and/or all types of real estate rights, and directly or indirectly operate and develop them. The Company may sell, assign or otherwise dispose of part or all of its real estate assets or rights.

2.7 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles or by means of a decision of the

sole manager (gérant) or in case of plurality of managers (gérants), by a decision of the board of managers (conseil de gérance) as per the provisions of the Law.

4.3 In the event that the board of managers (gérants) or the sole manager (gérant) (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers (gérants) or the sole manager (gérant) (as the case may be) of the Company.

4.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

#### **Art. 5. Capital - Shares (Parts sociales).**

##### **5.1 Share Capital - share premium - reserves**

5.1.1 The Company's share capital is fixed at one million two hundred thousand Swedish Krona (SEK 1,200,000) divided into one hundred and twenty thousand (120,000) class A shares (parts sociales de catégorie A) (the "Class A Shares"), one hundred and twenty thousand (120,000) class B shares (parts sociales de catégorie B) (the "Class B Shares"), one hundred and twenty thousand (120,000) class C shares (parts sociales de catégorie C) (the "Class C Shares"), one hundred and twenty thousand (120,000) class D shares (parts sociales de catégorie D) (the "Class D Shares"), one hundred and twenty thousand (120,000) class E shares (parts sociales de catégorie E) (the "Class E Shares"), one hundred and twenty thousand (120,000) class F shares (parts sociales de catégorie F) (the "Class F Shares"), one hundred and twenty thousand (120,000) class G shares (parts sociales de catégorie G) (the "Class G Shares"), one hundred and twenty thousand (120,000) class H shares (parts sociales de catégorie H) (the "Class H Shares"), one hundred and twenty thousand (120,000) class I shares (parts sociales de catégorie I) (the "Class I Shares"), one hundred and twenty thousand (120,000) class J shares (parts sociales de catégorie J) (the "Class J Shares"), each share (part sociale) with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-), all fully subscribed and entirely paid up and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

Each shareholder shall subscribe proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).

5.1.2 Any premium paid on any share (part sociale) is allocated to a distributable reserve. The share premium account may be distributed to the shareholder(s) upon decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting in accordance with the provisions set forth hereafter in Article 5.5.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve.

5.1.3 The Company may accept contributions without issuing shares (parts sociales) or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and Article 5.5.2 of these Articles.

##### **5.2 - Changes to Share Capital**

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

5.3 - Indivisibility of Shares (parts sociales) Towards the Company, the Company's shares (parts sociales) are indivisible, since only one owner is admitted per share (part sociale). Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares (parts sociales) have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

##### **5.4 - Transfer of Shares (parts sociales)**

5.4.1 In case of a single shareholder, the Company's shares (parts sociales) held by the single shareholder are freely transferable.

5.4.2 In case of plurality of shareholders, the shares (parts sociales) held by each shareholder may be transferred in compliance with the provisions of Articles 189 and 190 of the Law.

5.4.3 Notwithstanding any other provisions of these Articles, in case of transfer of shares (parts sociales), the transferring shareholder shall transfer all of his/her/its shares (parts sociales) of each class of shares (catégorie de parts sociales) or, if the transferring shareholder transfers only some of his/her/its shares (parts sociales), he/she/it shall transfer at the same time shares (parts sociales) proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).

5.4.4 Shares (parts sociales) may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto.

5.4.5 Transfers of shares (parts sociales) must be recorded by notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

##### **5.5 - Distribution of profit**

5.5.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

5.5.2 The shareholders' meeting shall determine how the remainder of the net profits shall be disposed of it being understood that in respect of any dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend corresponding to zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then;

each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend corresponding to zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then;

each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend corresponding to zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then;

each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend corresponding to zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then;

each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend corresponding to zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then;

each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend corresponding to zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then;

each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend corresponding to zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then;

each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend corresponding to zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then;

each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend corresponding to zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share; and

the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence) commensurate to their participation in such class.

5.5.3 Subject to the provisions contained in Article 5.5.2 of these Articles, the sole manager (gérant) or the board of managers (conseil de gérance) as appropriate may decide to declare and pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to an undistributable reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).

5.5.4 The dividends or interim dividends declared may be paid in any currency selected by the sole manager (gérant) or the board of managers (conseil de gérance) as appropriate and may be paid at such places and times as may be determined by the sole manager (gérant) or the board of managers (conseil de gérance) as appropriate. The sole manager (gérant) or the board of managers (conseil de gérance) as appropriate may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share (part sociale) during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share (part sociale), shall be forfeited by the holder of such share (part sociale), and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares (parts sociales).

#### 5.6 - Repurchase of Shares (parts sociales)

The Company may, subject to the prior approval of all shareholders, repurchase its shares (parts sociales) provided that there are sufficient available reserves to that effect.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares (parts sociales) including by the cancellation of one or more entire classes of shares (catégories de parts sociales) through the repurchase and cancellation of all the shares (parts sociales) in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares (catégories de parts sociales), such cancellations and repurchases of shares (parts sociales) shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (catégorie de parts sociales) (made in the order provided for in the above paragraph), such class of shares (catégorie de parts sociales) gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Total Cancellation Amount and the holders of shares (part sociales) of the repurchased and cancelled class of shares (catégorie de parts sociales) shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share (part sociale) of the relevant class held by them and cancelled.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of setoff.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to 5.5 of the Articles, increased

by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares (catégorie de parts sociales) to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses).

LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

The Available Amount must be set out in the relevant Interim Accounts and shall be assessed by the sole manager of the Company or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares (parts sociales) in issue in the class of shares (catégorie de parts sociales) to be repurchased and cancelled.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than eight (8) days but not later than thirty (30) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

- "Total Cancellation Amount": means an amount, not exceeding the Available Amount, determined by the sole manager (gérant) of the Company or, in case of plurality of the managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) of the Company, in its reasonable discretion, within the best corporate interest of the Company and in light of the liquidities available to that effect, on the basis of the Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the sole manager of the Company or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. For the avoidance of doubt, the sole manager of the Company or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

The Total Cancellation Amount thus determined shall be approved by the sole shareholder or the shareholders' meeting as the case may be.

No class of shares (parts sociales) may be cancelled if, as a result, the share capital of the Company would fall below the minimum required by the Law.

Own shares (parts sociales) will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority for as long as they are held by the Company.

#### 5.7 - Share Register

All shares (parts sociales) and transfers thereof are recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

### Art. 6. Management.

#### 6.1 - Appointment and Removal

6.1.1 The Company is managed by one or several managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance), composed of class A manager(s) and of class B manager(s). The manager(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

6.1.2 The manager(s) (gérant(s)) is/are appointed by resolution of the shareholders.

6.1.3 A manager (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

6.1.4 The sole manager (gérant) and each of the members of the board of managers (conseil de gérance) may be compensated for his/their services as manager (gérant) or reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.

#### 6.2 - Powers

6.2.1 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance).

6.2.2 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

6.2.3 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will determine the agent'(s) responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

### 6.3 - Representation and Signatory Power

6.3.1 In dealing with third parties as well as in judicial proceedings, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

6.3.2 The Company shall be bound by the signature of its sole manager (gérant), and, in case of plurality of managers (gérants), by the joint signatures of any one class A manager (gérant de catégorie A) and any one class B manager (gérant de catégorie B) or by the signature of any person to whom such power has been delegated by the board of managers (conseil de gérance).

### 6.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Meetings

6.4.1 The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant), to keep the minutes of the meeting of the board of managers (conseil de gérance) and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the managers (gérants).

6.4.2 Meetings of the board of managers (conseil de gérance) may be convened by any member of the board of managers (conseil de gérance). The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least two (2) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four (24) hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each manager (gérant) expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail, such consent may be given by the manager in person or by an authorized representative. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers (conseil de gérance). All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each manager (gérant) is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

6.4.3 The board of managers (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the managers (gérants) is present or represented at the meeting of the board of managers (conseil de gérance) including at least one class A manager (gérant de catégorie A) and one class B manager (gérant de catégorie B). Resolutions shall be taken by a majority of the votes cast of the managers (gérants) present or represented at such meeting including the positive vote of at least one class A manager (gérant de catégorie A) and one class B manager (gérant de catégorie B).

6.4.4 The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in minutes to be signed by the chairman or any member of the board of managers (conseil de gérance) of the Company present at the meeting.

6.4.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' (conseil de gérance) meetings. Such approval may be in one or several separate documents.

6.4.6 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or any member of the board of managers (conseil de gérance) of the Company.

6.4.7 A manager (gérant) may appoint any other manager (gérant) (but not any other person) to act as his representative at a board meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager (gérant) can act as representative for more than one other manager (gérant) at a board meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) managers (gérants) are physically present at a board meeting held in person or participate in person in a board meeting held in accordance with the provisions of Article 6.4.8. of these Articles.

6.4.8 Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### 6.5 - Liability of Managers (gérants)

Any manager (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him in the name of the Company.

## **Art. 7. Shareholders' resolutions.**

7.1 For as long as all the shares (parts sociales) are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law and Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

7.2 In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares (parts sociales) he owns. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares (parts sociales) held by him.

7.3. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them provided that in case such majority is not met, the shareholders may be reconvened or consulted again in writing by registered letter and the decisions will be validly taken by the majority of the votes cast irrespective of the portion of share capital represented.

7.4 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

7.5 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant shareholders' meeting, in person or by an authorised representative.

7.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a shareholder.

7.7 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

7.8 The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by a shareholders' meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of shareholders shall be validly passed upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of shareholders' votes representing the majority required for the passing of the relevant resolutions, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

#### **Art. 8. Annual general shareholders' meeting.**

8.1 At least one shareholders' meeting shall be held each year. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on last Tuesday of June at 2:00 pm.

8.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

#### **Art. 9. Audit.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

9.2 Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of an approved statutory auditor (réviseur d'entreprise agréé) instead of a statutory auditor. The approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) shall be appointed on an annual basis (the mandate being renewable also on an annual basis).

#### **Art. 10. Financial year - Annual accounts.**

##### 10.1 - Financial Year

The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

##### 10.2 - Annual Accounts

10.2.1 Each year, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) prepares an inventory a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the provisions of Article 197 of the Law.

10.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such inspection shall only be permitted fifteen days before the meeting.

#### **Art. 11. Dissolution - Liquidation.**

11.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

11.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

11.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

11.4 The liquidation boni shall be distributed to the holders of all classes of shares (catégories de parts sociales) in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution provisions contained these Articles.

**Art. 12. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles.

#### *Subscription and payment*

The Shareholder have fully subscribed to one twenty thousand (120,000) class A shares, one hundred and twenty thousand (120,000) class B shares, one hundred and twenty thousand (120,000) class C shares, one hundred and twenty thousand (120,000) class D shares, one hundred and twenty thousand (120,000) class E shares, one hundred and twenty thousand (120,000) class F shares, one hundred and twenty thousand (120,000) class G shares, one hundred and twenty thousand (120,000) class H shares, one hundred and twenty thousand (120,000) class I shares, and to one hundred and twenty thousand (120,000) class J shares with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-), and has entirely paid up all the Shares in cash, so that the amount of one million two hundred thousand Swedish Krona (SEK 1,200,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proven to the notary.

#### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2016.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named party, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by two (2) managers: one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager:

- Mr James Bermingham, employee, born on 19 December 1972 in Sheffield, Great Britain with professional address at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, as Class A Manager.

- Mrs Elke Leenders, employee, born on 2 August 1980 in Maaseik, Belgium, with professional address at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

The managers are appointed for an indefinite period of time.

2. The address of the Company's registered office is set at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg-Findel, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

A COMPARU:

Altor CIB Holding Limited, une société constituée et régie par les lois du Jersey, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 OQH, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 103065 ("Altor CIB" ou "l'Associé")

dûment représentée par Madame Anna Davidson, employée, demeurant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel,

en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée à Jersey le 20 novembre 2015.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale et dénomination.** Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de Altor AM Group Holding II S.à r.l. (ci-après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

#### **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

2.3 La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

2.4 La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

2.5 De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.6 La Société pourra aussi investir dans l'immobilier et/ou tous types de droits immobiliers, et directement ou indirectement les exploiter et les développer. La Société pourra vendre, céder ou autrement disposer d'une partie ou de tous ses avoirs ou droits immobiliers.

2.7 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts ou par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance, selon les dispositions de la Loi.

4.3 Dans l'éventualité où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société Luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

4.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 5. Capital - Parts sociales.**

5.1 Capital social - prime d'émission - réserves

5.1.1 Le capital social émis de la Société est fixé à un million deux cent mille couronnes suédoises (SEK 1.200.000) divisé en, cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie A «les Parts de Catégorie A», cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie B «les Parts de Catégorie B», cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie C «les Parts de Catégorie C», cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie D «les Parts de Catégorie D», cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie E «les Parts de Catégorie E», cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie F «les Parts de Catégorie F», cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie G «les Parts de Catégorie G» cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie H «les Parts de Catégorie H», cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie I «les Parts de Catégorie I», cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie J «les Parts de Catégorie J», chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une couronnes suédoises (SEK 1,-), toutes entièrement libérées et avec les droits et obligations tels que prévu aux présents Statuts.

Chaque associé devra souscrire proportionnellement dans chaque catégorie de parts sociales.

5.1.2 Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve distribuable. Le compte prime d'émission peut être distribué aux associé(s) sur décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions prévues ci-après à l'Article 5.5.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés le cas échéant, peut décider d'allouer tout ou partie du compte prime d'émission à la réserve légale.

5.1.3 La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et de l'Article

5.5.2 des présents Statuts.

## 5.2 - Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 7 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

## 5.3 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaires, créanciers et débiteurs de parts sociales gagées doivent désigner une seule personne qui les représente vis-à-vis de la Société.

## 5.4 - Transfert de Parts Sociales

5.4.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles.

5.4.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

5.4.3 Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, en cas de transfert de parts sociales, l'associé cédant devra transférer toutes ses parts sociales de chaque catégorie de parts sociales ou, si l'associé cédant ne transfère que certaines de ses parts sociales, il/elle devra transférer en même temps des parts sociales de manière proportionnelle dans chaque catégorie de parts sociales.

5.4.4 Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers non-associés si des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y ont consenti.

5.4.5 Les transferts de parts sociales doivent être documentés par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne seront opposables à la Société ou aux tiers qu'à compter du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

## 5.5 - Distribution des profits

5.5.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société devra être alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

5.5.2 L'assemblée générale des associés détermine la manière dont le solde des bénéfices nets sera alloué, que pour toute déclaration de dividende, un tel dividende sera alloué et payé dans l'ordre suivant:

Chaque Part de Catégorie A (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif correspondant à 0,60% par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite, Chaque Part de Catégorie B (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif correspondant à 0,55% par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite, Chaque Part de Catégorie C (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif correspondant à 0,50% par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite, Chaque Part de Catégorie D (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif correspondant à 0,45% par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite, Chaque Part de Catégorie E (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif correspondant à 0,40% par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite, Chaque Part de Catégorie F (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif correspondant à 0,35% par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite, Chaque Part de Catégorie G (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif correspondant à 0,30% par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite, Chaque Part de Catégorie H (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif correspondant à 0,25% par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite, Chaque Part de Catégorie I (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif correspondant à 0,20% par an de la valeur nominale de cette part sociale; et

le solde du montant total distribué sera alloué dans sa totalité au(x) détenteur(s) de la dernière catégorie dans les sens alphabétique inverse (c.à.d. d'abord les Parts de Catégorie J, ensuite s'il n'y a plus de Parts de Catégorie J, les Parts de Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que les Parts de Catégorie A) proportionnellement à leur participation dans cette classe.

5.5.3 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 5.5.2 de ces Statuts, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant peut/peuvent décider de déclarer et payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve indisponible devant être établie conformément à la Loi ou les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement réalisés peuvent être récupérées de(s) l'associé(s) concerné(s).

5.5.4 Les dividendes et dividendes intérimaires déclarés pourront être payés dans toutes devises par le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, et pourra être payé aux lieux et dates tels que déterminés par le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant. Le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant devra faire une détermination finale du taux de change applicable pour convertir les fonds des dividendes dans la monnaie de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale durant cinq ans ne pourra pas par la suite être réclamé par le détenteur de cette part sociale, sera perdu pour le détenteur de cette part sociale et devra revenir à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

#### 5.6 - Rachat de Parts Sociales

Sous réserve de l'accord préalable de tous les associés, la Société pourra racheter ses parts sociales pourvu que des réserves suffisantes soient disponibles à cet effet.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs catégories de parts sociales au travers du rachat et de l'annulation de toutes les parts sociales en émission dans cette/ces catégorie(s). Dans le cas de rachats et annulations de catégories de parts sociales, ces rachats et annulations devront être faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant avec les Parts de Catégorie J).

Dans le cadre d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales (faits dans l'ordre prévu au paragraphe ci-dessus), cette catégorie de parts sociales donnera droit aux détenteurs de ces parts sociales, au prorata de leur détention dans cette catégorie, au Montant Total d'Annulation et les détenteurs des parts sociales de la catégorie de parts sociales rachetée et annulée devront recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de ladite catégorie détenue par eux et annulée.

Afin d'éviter tout doute, le Montant Total d'Annulation pourra être ajusté ultérieurement par consentement mutuel des parties en particulier, mais pas uniquement, dans le cas où la Société réaliserait un bénéfice additionnel après le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales, suite à une opération ayant été réalisée avant ce rachat et annulation.

Suite au rachat et annulation de l'entièreté d'une catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société au(x) Associé(s) au prorata de leur participation dans cette catégorie(s). Afin d'éviter tout doute, la Société pourra s'acquitter de ses obligations de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation.

Aux fins de ces Statuts, les termes suivants doivent avoir les significations suivantes:

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) à la condition que les associé(s) auraient eu droit à des distributions de dividendes suivant l'Article 5.5 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales devant être annulée mais réduite par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) indisponible(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que cela est prévu par les Comptes Intérimaires y relatif (pour éviter tout doute sans double comptage) de sorte que:

$$MD = (PN + R + RC) - (PE + RL)$$

Soit:

MD = Montant disponible

PN = Profits nets (incluant les profits reportés).

R = Toutes réserves librement distribuables.

RC = Montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie des parts sociales devant être annulée.

PE = Pertes (incluant les pertes reportées).

RL = toute somme devant être placée dans une réserve(s) indisponible(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts.

Le Montant Disponible doit être établi dans les Comptes Intérimaires et doit être évalué par le gérant unique de la Société ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, de bonne foi et en vue de la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date qui ne doit pas être antérieure de huit (8) jours et non postérieure de trente (30) jours à la date du rachat et de l'annulation de la catégorie des Parts Préférentielles concernées.

«Montant Total d'Annulation»: signifie le montant, n'excédant pas le Montant Disponible, fixé par le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société à son entière discrétion, dans le meilleur intérêt de la Société et aux vues des liquidités disponibles à cet effet, sur base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B and A sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au jour de l'annulation de la catégorie concernée à moins qu'il n'en soit décidé autrement par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance de la Société, à la condition cependant que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à un tel Montant Disponible. Afin d'éviter tout doute, le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société peut choisir à son entière discrétion d'inclure ou d'exclure dans la détermination du Montant Total d'Annulation les réserves librement distribuables en partie ou en totalité.

Le Montant Total d'Annulation ainsi déterminé devra être approuvé par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés le cas échéant.

Le Montant Total d'Annulation pourra être ajusté ultérieurement par consentement mutuel des parties en particulier, mais pas uniquement, dans le cas où la Société réaliserait un bénéfice additionnel après le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales (le «Rachat»), suite à une opération ayant été réalisée avant le Rachat, afin de prendre en compte ce bénéfice supplémentaire.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales en circulation dans la catégorie de parts sociales à racheter et annuler.

Aucune catégorie de parts sociales ne peut être annulée si, en conséquence, le capital social de la Société passerait en deçà du minimum requis par la Loi.

Les parts sociales propres ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.

#### 5.7 - Registre des Parts Sociales

Toutes les parts sociales ainsi que leurs transferts sont consignés dans le registre des associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

### **Art. 6. Gestion.**

#### 6.1 - Nomination et Révocation

6.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gestion, composée de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) n'est/ne doivent pas nécessairement être associé(s).

6.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par décision des associés.

6.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

6.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gestion peuvent être rémunérés pour ses/leurs service(s) en tant que gérant(s) ou remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des associés.

#### 6.2 - Pouvoirs

6.2.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gestion.

6.2.2 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion pourra sous-déléguer sa compétence pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

6.2.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 6.3 - Représentation et Pouvoir de Signature

6.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social de la Société.

6.3.2 La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un des gérants de catégorie A et d'un des gérants de catégorie B ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gestion.

#### 6.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Réunions

6.4.1 Le conseil de gestion peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gestion et des associés et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux gérants.

6.4.2 Les réunions du conseil de gestion peuvent être convoquées par tout membre du conseil de gestion. La convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins deux (2) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans la convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à toute convocation par le consentement de chaque gérant exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail, ce consentement peut être donné par le gérant en personne ou par un représentant autorisé. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gestion. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil, une copie des documents et / ou supports à discuter ou adopter par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque gérant.

6.4.3 Le conseil de gestion ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gestion, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les

résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des gérants présents ou représentés à cette réunion incluant le vote positif d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

6.4.4 Les décisions du conseil de gérance seront consignés dans des procès-verbaux, à signer par le président ou par tout membre du conseil de gérance de la Société présent à la réunion.

6.4.5 Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

6.4.6 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autre seront signés par le président ou par tout membre du conseil de gérance de la Société.

6.4.7 Un gérant peut nommer un autre gérant (mais pas toute autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs gérants à une réunion du conseil de gérance à condition que (sans préjudice des exigences de quorum) au moins deux gérants soient physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'Article 6.4.8.

6.4.8 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

#### 6.5 - Responsabilité des Gérants

Aucun gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

#### **Art. 7. Décisions des associés.**

7.1 Pour autant que toutes les parts sociales soient détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi et les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, s'appliqueront. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

7.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a autant de voix qu'il possède de parts sociales.

7.3 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, étant entendu que si cette majorité n'est pas atteinte, les associés peuvent être convoqués à nouveau ou consultés à nouveau par écrit par lettre recommandée, et les décisions seront valablement prises par la majorité des voix exprimés, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

7.4 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf le cas de changement de nationalité qui requiert un vote unanime, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

7.5 Une assemblée des associés peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit à l'assemblée des associés en question, en personne ou par un représentant autorisé.

7.6 Un associé peut se faire représenter à une assemblée des associés en désignant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'est pas nécessairement un associé.

7.7 La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

7.8 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de décisions par l'assemblée des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de décisions écrites des associés. Les décisions écrites des associés sont valablement prises dès réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopie ou en tant que pièces jointes de courrier électronique) des votes des associés représentant la majorité requise pour l'adoption des décisions en question, indépendamment du fait que tous les associés aient voté ou non.

#### **Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés.**

8.1 Au moins une réunion des associés devra être tenue chaque année. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), cette assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 14 heures 00.

8.2 Dans le cas où ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis discrétionnaire et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

#### **Art. 9. Audit.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société devront être supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne sont pas nécessairement associés.

S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

9.2 Sans tenir compte de ce qui précède, la Société sera surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) lorsqu'il existe une obligation légale à cet effet ou si la Société est autorisée par la loi à opter pour, et choisit d'opter pour, la nomination d'un réviseur(s) d'entreprises agréé(s) au lieu d'un commissaire aux comptes. Le réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera nommé sur une base annuelle (le mandat étant renouvelable également sur base annuelle).

#### **Art. 10. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 10.1 - Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

##### 10.2 - Comptes Annuels

10.2.1 Chaque année, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, un bilan et un compte de profits et pertes conformément aux dispositions de l'Article 197 de la Loi.

10.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire désigné, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de profits et pertes et, le cas échéant, le rapport du/des commissaire(s) aux compte(s) conformément à l'Article 200 de la Loi. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), cet examen ne sera autorisé que quinze jours avant la réunion.

#### **Art. 11. Dissolution - Liquidation.**

11.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

11.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

11.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

11.4 Le boni de liquidation devra être distribué aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales dans l'ordre de priorité et pour le montant nécessaire pour atteindre sur une base globale le même résultat économique que celui prévu par les dispositions de distribution contenues dans ces mêmes Statuts.

**Art. 12. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé a souscrit aux cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie A «les Parts de Catégorie A», aux cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie B «les Parts de Catégorie B», aux cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie C «les Parts de Catégorie C», aux cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie D «les Parts de Catégorie D», aux cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie E «les Parts de Catégorie E», aux cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie F «les Parts de Catégorie F», aux cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie G «les Parts de Catégorie G» aux cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie H «les Parts de Catégorie H», aux cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie I «les Parts de Catégorie I», et aux cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie J «les Parts de Catégorie J», chaque ayant une valeur nominale d'une couronnes suédoises (SEK 1,-).

Toutes les Parts Sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant d'un million deux cent mille couronnes suédoises (SEK 1.200.000), est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2016.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille sept cents Euros (EUR 1.700.-).

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société sera gérée par deux (2) gérants: un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B:

- Monsieur James Bermingham, employé, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie A.

- Madame Elke Leenders, employée, née le 02 août 1980 à Maaseik, Belgique, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B.

- Les gérants sont nommés pour une période indéterminée.

2. L'adresse du siège social de la Société est fixée 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même partie comparante la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Davidson, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 30 novembre 2015. GAC/2015/10409. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 3 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195106/751.

(150219288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**HAB2 Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Luxembourg, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 175.214.

Die Koordinierten Statuten vom 24. November 2015 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, der 02. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015195399/11.

(150218817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**FFDC Super 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.505,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.876.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of November,  
before us Me Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Vesto Prisee Limited (acting as nominee for the People's Bank of China acting through State Administration of Foreign Exchange of the People's Republic of China), a company incorporated in Hong Kong, having its registered office at 8<sup>th</sup> Floor, Gloucester Tower, the Landmark, 15 Queen's Road Central, Hong Kong, registered with the Hong Kong Registrar of Companies under number 2178345 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Cristiana Musteanu, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 24 November 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of FFDC Super 1 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred four euro (EUR 12,504), incorporated following a deed of the undersigned notary, of 9 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 93 of 13 January 2015 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192876 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary dated 25 June 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2542 of 18 September 2015.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

### *Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred four euro (EUR 12,504.-) to twelve thousand five hundred five euro (EUR 12,505.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, together with payment of a share premium in a total amount of three hundred fifty-four thousand three hundred forty-two euro and seventy-six cent (EUR 354,342.76) by the Shareholder and to accept full payment in cash for this new share.

4 To amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred four euro (EUR 12,504.-) to twelve thousand five hundred five euro (EUR 12,505.-).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above.

The Shareholder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in an amount of three hundred fifty-four thousand three hundred forty-two euro and seventy-six cent (EUR 354,342.76) and to fully pay in cash for this share.

The amount of three hundred fifty-four thousand three hundred forty-three euro and seventy-six cent (EUR 354,343.76) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred five euro (EUR 12,505.-) divided into twelve thousand five hundred five (12,505) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand eight hundred fifty euro (EUR 1,850.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre,

Par-devant nous Me Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Vesto Prisee Limited (agissant comme agent (nominée) pour People's Bank of China agissant par State Administration of Foreign Exchange pour la République Populaire de Chine), une société constituée à Hong Kong, ayant son siège social au 8<sup>th</sup> Floor, Gloucester Tower, the Landmark, 15 Queen's Road Central, Hong Kong et immatriculée auprès du Hong Kong Registrar of Companies sous le numéro 2178345 (l'«Associé»), représentée aux fins des présentes par Maître Cristiana Musteanu, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 24 novembre 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de FFDC Super 1 S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-), dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 9 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 93 du 13 janvier 2015 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192876 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 25 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2542 du 18 septembre 2015.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-) à douze mille cinq cent cinq euros (EUR 12.505,-).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission, d'un montant total de trois cent cinquante-quatre mille trois cent quarante-deux euros et soixante-seize cents (EUR 354.342,76) par l'Associé à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-) à douze mille cinq cent cinq euros (EUR 12.505,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent cinquante-quatre mille trois cent quarante-deux euros et soixante-seize cents (EUR 354.342,76) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de trois cent cinquante-quatre mille trois cent quarante-trois euros et soixante-seize cents (EUR 354.343,76) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cent cinq euros (EUR 12.505,-) divisé en douze mille cinq cent cinq (12.505) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celle-ci étant entièrement libérées.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille huit cent cinquante euros (EUR 1.850,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Musteanu, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 26 novembre 2015. GAC/2015/10309. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195345/142.

(150218523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Villa D'Asie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8384 Koerich, 4, rue Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 148.883.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Villa D'Asie sarl

Signature

Référence de publication: 2015207452/12.

(150231965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Empire 1 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 198.038.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 20 novembre 2015, que les parts sociales détenues dans la Société par ELQ Holdings (De 1) LLC, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, États Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4479559, ont été transférées comme suit:

32.813 parts sociales de catégorie A à EREF Special Situations, L.L.C., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, États Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4295394;

32.813 parts sociales de catégorie B à EREF Special Situations, L.L.C., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, États Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4295394;

32.813 parts sociales de catégorie C à EREF Special Situations, L.L.C., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, États Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4295394;

32.813 parts sociales de catégorie D à EREF Special Situations, L.L.C., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, États Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4295394;

32.813 parts sociales de catégorie E à EREF Special Situations, L.L.C., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, États Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4295394;

32.813 parts sociales de catégorie F à EREF Special Situations, L.L.C., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, États Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4295394;

32.813 parts sociales de catégorie G à EREF Special Situations, L.L.C., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, États Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4295394;





118.750 parts sociales de catégorie F à East Rock Victoria Fund, L.P., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, États Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5771604;

118.750 parts sociales de catégorie G à East Rock Victoria Fund, L.P., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, États Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5771604;

118.750 parts sociales de catégorie H à East Rock Victoria Fund, L.P., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, États Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5771604;

118.750 parts sociales de catégorie I à East Rock Victoria Fund, L.P., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, États Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5771604;

118.750 parts sociales de catégorie J à East Rock Victoria Fund, L.P., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, États Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5771604;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Empire 1 Investment S. à r.l.

Marielle Stijger

*Gérant*

Référence de publication: 2015195302/166.

(150219129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Bei Den Tigercher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1262 Luxembourg, 21, sentier de Bricherhof.

R.C.S. Luxembourg B 201.901.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt trois novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Madame Patricia WIESEN, éducatrice, née le 24 mai 1988 à Luxembourg demeurant à 25, rue Joseph Massarette, L-2137 Luxembourg,

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'étude, la mise au point, la création, et l'exploitation, l'organisation, la réorganisation, le contrôle et la gestion de garderies, crèches et plus généralement de structures dédiées à l'accueil de la petite enfance conformément au règlement grand ducal du 20 décembre 2001 portant exécution des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la loi du 8 septembre 1998 (tel que modifiée) réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de Bei Den Tigercher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 12.500 euros (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euros (vingt-cinq euros) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites comme suit par:

- Madame Patricia WIESEN, prénommée, 500 (cinq cents) parts sociales,

Les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des autres associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

**Art. 10.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

## **Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 11.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés par le ou les associés, le(s)quel(s) fixe (ent) la durée de leur mandat.

Les pouvoirs du/des gérants seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa/leur nomination.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par le ou les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

## **Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 16.** L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

## **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 19.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Disposition Générale**

**Art. 21.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

### *Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de huit cent trente cinq Euros (EUR 835.-).

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille seize (2016).

*Décisions des associés*

Et à l'instant les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à 21, sentier de Bricherhof, L-1262 Luxembourg.
2. Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Patricia WIESEN, prénommée, gérante.

*Déclaration*

L'attention de la comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. WIESEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195176/104.

(150219281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Mello Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 165.201.

*Extrait du conseil d'administration tenue en date du 30 novembre 2015*

*Décision*

Le Conseil d'administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg.
2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015194423/15.

(150217701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Nationwide Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 99.746.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2015:

- Est acceptée avec effet immédiat la démission de Trust international Luxembourg S.A. en tant qu'Administrateur Unique de la société.

- Est acceptée avec effet immédiat la nomination de LABRYS S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 77173 en tant qu'Administrateur Unique en remplacement de Trust International Luxembourg S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 15 novembre 2015.

*Pour Nationwide Management S.A.*

Référence de publication: 2015194468/16.

(150217992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---